

COMMUNE DE MILLERY**SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 avril 2024**

	Objet de la délibération	Rapporteur
1	Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 pour la commune.	M BLASIOUS
2	Vote du budget primitif 2024 de la commune	M BLASIOUS

Ordre du jour :**Nombre de Conseillers**:
En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 12

Date de convocation :

09/04/2024

Date d'affichage :

09/04/2024

1. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 pour la commune
2. Vote du budget primitif 2024 de la commune

Questions diverses

L'an deux mil vingt-quatre, le 15 Avril à 18h30 le Conseil Municipal, convoqué, s'est réuni, en nombre prescrit par la Loi, dans la salle du conseil municipal située à la mairie de Millery, sous la Présidence de David BLASIUS, 1^{er} Adjoint au Maire.

Présents : BLASIUS David, CHOTEL Gilles, FERREIRA Lucie, GAILLET Gérard, LOHEZIC Alderic, PINI Daniel, POINSOT Guillaume, RABY Lisa et UGOLINI Cédric .

Absents excusés : Hervé GEGOUT – Chantal KOHLER-RAMBOUR – Janine RAMBOUR – Victor WEYLAND

Absents excusés ayant donné pouvoir : Chantal KOHLER-RAMBOUR donne pouvoir à Gilles CHOTEL – Janine RAMBOUR donne pouvoir à Guillaume POINSOT – Victor WEYLAND donne pouvoir à Lisa RABY

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

A été nommé secrétaire : Gilles CHOTEL

Validation du procès-verbal du conseil municipal du 25 mars 2024

M. David BLASIUS, 1er adjoint, demande aux conseillers municipaux présents lors du conseil municipal du 25 mars 2024 de bien vouloir approuver le procès-verbal de cette réunion. M. Gérard GAILLET demande à ce que les PV des conseils soient plus complets et retranscrivent l'ensemble des échanges et questions posées pour les différents intervenants.

Le PV du conseil municipal du 25 mars 2024 est approuvé.

Délibération : n°0115/042024/Dél

1- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 pour la commune (annule et remplace la délibération n° 1025/032024/Dél)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le résultat du compte administratif 2023 de la commune ;

- statuant sur l'affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement de l'exercice 2023 de la commune
- constatant que le **compte administratif 2023 de la commune** présente un excédent de fonctionnement cumulé de **219 544,06 €** et un excédent d'investissement cumulé de **149 220.20 €**.
- décide de reporter en recette de fonctionnement au 002 un montant de 219 544.06 € et de reporter en recette d'investissement au 001 un montant de 149 220.20 €.

M. Gilles CHOTEL précise que les deux délibérations de ce conseil corrigent un oubli dans l'élaboration du budget primitif lié au passage de la M14 à la M57 au 01/01/2024 et à la prise en compte du nouveau plan comptable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'affectation du résultat de l'exercice 2023.

Vote : Contre : 2 voix
Pour : 13 voix

Délibération : n°0215/042024/Dél

2-Vote du budget primitif 2024 de la commune (annule et remplace la délibération n° 1225/032024/Dél)

Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire expose les différentes orientations budgétaires prévues en 2024. L'investissement prévu cette année sera essentiellement consacré à l'aménagement de la place du village. Pour la section de fonctionnement, Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire donne lecture des différents chapitres d'exploitation et détaille les dépenses qui s'y rattachent. Le budget est proposé comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	682 023.57 €	682 023.57 €
Investissement (y compris restes à réaliser)	422 357.56 €	422 357.56 €
Total	1 104 381.13 €	1 104 381.13 €

M. Gilles CHOTEL précise que les budgets ont été revus à la hausse avec la réintégration de l'excédent d'investissement reporté et l'équilibre du budget en fonctionnement et en investissement. Il rappelle qu'en investissement, l'année 2024 sera consacrée à l'aménagement d'une place de village, à la réhabilitation du parc de la mairie, au remplacement d'un ordinateur au secrétariat et à l'achat de tables pour la salle Marcel Canet. En fonctionnement, la priorité reste à la maîtrise des dépenses qui permet de dégager un autofinancement pour financer les investissements de l'année prochaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2024 de la commune.

Vote : Contre : 2 voix
Pour : 13 voix

La séance est levée à 18 h 50

Le secrétaire

David BLASIUŠ
1^{er} adjoint
pour le Maire empêché,



